

Règlement de la Coupe des Clubs Crédit Mutuel Saison 2021-2022

la Coupe des Clubs Crédit Mutuel est une compétition fédérale par paires organisée par les clubs en présentiel avec un classement par série.

Elle comporte deux phases :

- Une phase qualificative au niveau des clubs en tournois de club.
- Une Finale Nationale de la « Coupe des Clubs », en simultané, par série et en club sur plusieurs sites en fonction de la taille des comités.

La Finale de la Coupe des Clubs Crédit Mutuel se jouera en simultané le dimanche 12 juin 2022. Les gagnants de chaque série représenteront leur club. Ainsi quatre clubs recevront la « Coupe des clubs » pour la saison concernée.

Pour la phase finale, une dotation spéciale de PP et PE récompensera les joueurs.

1. Organisation de la phase qualificative :

1) Principe :

Tout club peut s'inscrire à la phase qualificative : celle-ci se déroule sur 14 séances choisies parmi les tournois de club (simultanés inclus) organisés exclusivement du 1^{er} novembre 2021 au 15 mai 2022, hors tournois courts et express.

2) Inscription des clubs :

Les 14 dates de tournois choisies pourront être rentrées sur l'espace métier du site fédéral à partir du 1^{er} septembre.

Le dernier tournoi de qualification pour la finale ne peut avoir lieu après le 15 mai 2022.

3) Inscription des paires :

Toute paire est inscrite de fait à la phase qualificative de la Coupe des Clubs Crédit Mutuel, dans la même configuration, dès qu'elle a participé à au moins 7 tournois de qualification dans la même composition et dans le même club. Cependant, un joueur peut participer à la coupe des clubs dans plusieurs clubs et/ou avec plusieurs partenaires différents.

Au moins l'un des membres de la paire doit avoir pris sa licence ou être adhérent dans le club où la paire concourt pour la Coupe des clubs.

Pour pouvoir se qualifier pour la phase finale, chaque paire devra avoir joué au moins 7 des 14 tournois organisés par le club.

Pour l'équité, en régularité et pour les simultanés, il est très fortement recommandé, sauf cas de force majeure, d'équilibrer les lignes NS et EO à l'aide du logiciel FFBClubNet.

La paire inscrite concourt dans la série du joueur de plus fort indice.

Bien que qualificatif à une finale dotée comme une épreuve fédérale, le tournoi de régularité reste accessible à tout joueur admis par le club, qu'il ait l'intention ou non de participer à cette phase qualificative.

Le dépouillement et la remontée des résultats se feront sur le site de la FFB avec FFBClubnet comme un tournoi de club, ou avec logiciel propre aux simultanés privés (simultanés Bridge Plus et Bridge International). Lors de la phase qualificative, les droits de table sont ceux en vigueur dans le club pour un tournoi de régularité ; ils ne peuvent être majorés au seul motif qu'il s'agit d'un tournoi de la coupe des clubs.

4) Attribution des points d'expert :

Pour cette phase, les points d'expert des tournois de régularité seront doublés.

2. Organisation de la Finale Nationale de la Coupe des Clubs Crédit Mutuel :

Cette Finale est fixée le dimanche 12 juin 2022.

1) Modalités :

La Finale de la Coupe des Clubs Crédit Mutuel est organisée en simultané au niveau national, dans un ou plusieurs clubs du Comité selon la participation. Les sections regrouperont les joueurs d'une même série. Les 3^{ème} et 4^{ème} série pourront être regroupées en cas d'effectif insuffisant mais, dans ce cas, les paires 4^{ème} série concourront dans la catégorie 3^{ème} série.

La compétition comprend 2 séances de 24 donnes :

- Séance 1 à 13h
- Séance 2 à 17h30

Un apéritif dinatoire clôturera la manifestation.

Toutes les réclamations concernant les erreurs de saisie de scores doivent être faites au plus tard le 15 juin 2022 à 18h auprès du centre organisateur et l'homologation sera faite le 16 juin dans la matinée.

2) Établissement du nombre de paires qualifiées par club :

Dans chaque club, un quart des paires de chaque série ayant joué au moins 7 séances sera qualifié pour la Finale de la Coupe avec au moins 2 paires de chaque série. Les paires qualifiées représenteront le club dans lequel elles ont joué à condition que l'un des membres de la paire soit licencié ou adhérent dans le club.

3) Mode de qualification des paires (à l'attention des directeurs de compétition) :

Les qualifications se feront au fur et à mesure de l'achèvement de la phase qualificative dans les clubs.

Si un joueur est déjà qualifié et qu'il se qualifie (avec le même partenaire ou un autre) dans un autre centre, cette nouvelle qualification n'est pas prise en compte sauf à supprimer au préalable la 1^{ère} qualification via le directeur des compétitions du comité.

En cas de forfait pour la Finale Nationale de la Coupe des Clubs Crédit Mutuel, le repêchage est limité aux 4 premières paires non qualifiées de chaque série. La gestion des repêchages se fera par les clubs qui en informeront le directeur de compétition du comité.

4) Arbitrage de la Finale :

Les centres sont arbitrés par un arbitre désigné par le Comité. L'arbitre devra savoir utiliser Magic Contest.

Les donnes seront envoyées au responsable du comité (Directeur des compétitions) ou à l'arbitre désigné qui se chargera de la duplication pour les deux séances.

Les résultats seront remontés sur le site de la FFB par l'arbitre désigné avec le logiciel Magic Contest.

Un livret de donnes sera remis à chaque joueur à l'issue du simultané.

5) Attribution des points :

La finale de la Coupe des Clubs Crédit Mutuel est une épreuve donnant lieu à une attribution de Points de Performance et de Points d'Experts.

Attributions forfaitaires aux :

- 50 premières paires du classement général (20 PP pour le 1^{er}, 19 PP pour le 2^{ème} etc...),
- 50 premières paires du classement général sans joueur 1^{re} série (15 PP pour le 1^{er}, 14 PP pour le 2^{ème} etc...).

Dotation en PP :

Rang	Classement général	Paire sans joueur 1 ^{ère} série
1	20	15
2	19	14
3	18	13
4	17	12
5	16	11
6 à 10	15	10
11 à 20	12	8
21 à 30	10	6
31 à 40	5	4
41 à 50	2	2

Une paire sans joueur 1^{re} série se verra attribuer la meilleure des 2 dotations.

- Les points d'expert seront doublés pour les 3^e et 4^e séries jusqu'au 100^e parmi les 50 premiers 4^e série et les 50 premiers 3^e série du classement scratch.

Ces attributions de PE et de PP sont indépendantes de la dotation annuelle des comités.

6) Trophées :

La Finale sera récompensée par une coupe par série. Ce trophée sera gravé et daté avec le nom du club et le nom des joueurs et il sera remis en jeu tous les ans. Les gagnants de chaque série recevront un modèle réduit de la coupe.

Le Crédit Mutuel s'associe à cette 2^e Coupe des clubs avec une dotation en jeux de cartes et en tapis siglés aux couleurs du partenariat. Les clubs devront nécessairement inviter le représentant local du Crédit Mutuel afin de recevoir les récompenses.

7) Participation financière à la Finale :

Il sera demandé une participation de 20 € par paire (à régler via le compte FFB) : 4,50 € resteront à la FFB pour un des deux simultanés, le second sera offert par la FFB, le solde de 15,50 € par paires sera reversé au club organisateur pour les frais d'arbitres et les frais de bouche.

Demi-tarif pour les juniors – Gratuité pour les cadets.